

Viamobile

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunis, 08/04/19

Viamobile dépose une demande d'agrément en qualité d'Etablissement de paiement auprès de la BCT

La Fintech tunisienne Viamobile, spécialisée dans les solutions de paiement alternatives, a déposé un dossier en date du 05/04/2019 auprès de la Banque Centrale afin d'obtenir le statut d'établissement de paiement. Avec cette démarche, Viamobile est le premier acteur économique à initier ce processus, trois mois seulement après la parution de la circulaire N°2018-16 qui définit son cadre légal.

Une approche réglementaire et multidisciplinaire

Elaboré en conformité avec la décision de la commission d'agrément n° 2017-04 du 31 juillet 2017 relative aux procédures de dépôt des demandes d'agrément, ce dossier, qui inclut un plan de mise en conformité rigoureux, est l'aboutissement d'un travail commun d'expertises tunisiennes et internationales dans les domaines de la monétique, de la gouvernance, de la technologie et de la gestion des réseaux d'agents de paiement. Une attention particulière a par ailleurs été portée à l'étude critique de la typologie des risques. Celle-ci a permis entre autres de souligner l'importance du risque d'une sur-réglementation du métier, notamment sur les prérogatives des futurs établissements de paiement et les exigences qui leur incombent.

L'établissement de paiement, levier de de-cashing et d'inclusion financière

L'activité des établissements de paiement s'inscrit dans la continuité des efforts nationaux initiés par la Banque Centrale, le Gouvernement, le secteur bancaire et La Poste, pour le de-cashing et l'inclusion financière. Ce nouvel entrant dans le secteur financier se verra attribuer des prérogatives telles que la connaissance à distance des clients (KYC), le recours à des agents de paiement non salariés, ainsi que la possibilité d'aborder le marketing avec une approche innovante et libéralisée. Associées à une gestion rigoureuse des risques, ces prérogatives permettront en effet aux établissements de paiement d'être un catalyseur significatif de la démocratisation des services financiers formels et participeront à l'absorption du cash en circulation.

L'ambition de devenir l'établissement de paiement de référence en Tunisie

Viamobile contribue, depuis sa création en 2009, à la transformation digitale des services de paiement d'institutions financières de renommée, et ambitionne aujourd'hui de devenir l'acteur de référence dans l'aspiration du cash en Tunisie.

L'exposition de Viamobile aux partenaires institutionnels les plus exigeants et les retours encourageants de la phase pilote lui auront permis de :

- Gagner la confiance et le support d'investisseurs tunisiens ayant une vision long terme au support de l'économie tunisienne et une politique d'investissement indépendante par rapport aux différents opérateurs financiers ;
- Fédérer des talents alliant compétence technologique, métier et proximité des utilisateurs avec notamment un centre d'appel dédié ;
- Construire un réseau de plus de 500 agents affiliés couvrant tout le territoire tunisien ; et de
- Se doter d'une solution technologique ayant fait ses preuves avec :
 - La certification de l'Agence Nationale de Protection des Données Personnelles et de l'Institut National de la Sécurité Informatique ;
 - Plus de 30 000 transactions par mois, dans la phase pilote ; et
 - Une connexion sécurisée et traçable avec les systèmes d'information les plus solides des institutions financières.

L'obtention de l'agrément d'établissement de paiement permettra en outre à Viamobile de mettre son expertise et ses solutions de paiement au service de tout acteur économique souhaitant dynamiser le développement de son activité à travers des canaux de paiement accessibles, fiables et innovants.

Une conférence de presse sera organisée fin Avril afin de partager plus d'éléments sur le futur établissement de paiement Viamobile.

Pour plus d'informations :
Servicepresse@viamobile.tn
www.viamobile.tn